

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 832

17 avril 2009

### SOMMAIRE

Acheria International Group s.à r.l. ....	39898	Jean-Paul BRISBOIS s.à r.l. ....	39932
Adiutrix S.A. ....	39924	Kanto S.A. ....	39892
Alltrans S.à r.l. ....	39902	Kanto S.A. ....	39891
Alltrans S.à r.l. ....	39898	Laboratoire Dentaire Graffe S.à.r.l. ....	39936
Alltrans S.à r.l. ....	39898	Lunetterie S.à r.l. ....	39936
Argan International S.A. ....	39932	Maravilla S.A.H. ....	39891
Bitkos S.C. ....	39904	Matrix Austria Holdings One Sàrl ....	39897
Bouchestrasse S.à r.l. ....	39890	McKesson International Topholdings S.à r.l. ....	39895
Capital Investors S.A., SPF ....	39896	MLAM 2 ....	39916
Carabus Shipping Sàrl ....	39893	MRO S.A. ....	39894
Cassiopée International S.A. ....	39892	Nordea Multi Label ....	39894
Celtic Dawn S.A. ....	39895	Plantation Nord-Sumatra Ltd S.A. ....	39902
Chemin Strategique S.A. ....	39930	Plantation Nord-Sumatra Ltd S.A. ....	39900
De Fèscher S.à r.l. ....	39893	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A. ....	39895
De Fèscher S.à r.l. ....	39893	Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A. ....	39896
Eagle LP S. à r.l. ....	39898	ProLogis Developments Holding S.à.r.l. .....	39899
Edico S.A. ....	39936	Promotion DSC S.à.r.l. ....	39897
Eko-Park International S.à r.l. ....	39921	Salhouse Holding S. à r. l. ....	39914
Erdeven S.A. ....	39893	Sid Clausen S.à r.l. ....	39899
FDM Investment Corporation Soparfi ...	39892	Société de Réassurance Vallaroché ....	39895
FDM Investment Corporation Soparfi ...	39902	Société Générale de Participations Agro- Alimentaires S.A. ....	39891
Florentin S.à r.l. ....	39932	Tristar Holding S.à.r.l. ....	39918
Go-Soft S.à.r.l. ....	39891	Triton Masterluxco 2 S.à r.l. ....	39896
Guadarrama Sicav ....	39896	Villa Verde S.à.r.l. ....	39899
Habran & Jensen Consulting S.à r.l. ....	39899	WADE. P S.A. ....	39926
Hammer Logistik A.G. ....	39897	Wohn Ambiente Bläser S.à r.l. ....	39897
HFB Investissements S.A. ....	39892	Worldwide Eco Active Systems S.à r.l. ...	39904
Intract GmbH ....	39890		
Inzag S.à r.l. ....	39894		
Jean-Louis Chapellier S.à r.l. ....	39890		
Jean-Louis Chapellier S.à r.l. ....	39894		
Jean-Louis Chapellier S.à r.l. ....	39890		

**Intract GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 51.828.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045021/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Jean-Louis Chapellier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6462 Echternach, 8, rue des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 81.396.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045024/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Jean-Louis Chapellier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6462 Echternach, 8, rue des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 81.396.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045025/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Bouchestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.494.

*Extrait du 5 mars 2009*

Il est à noter que les gérants suivants ont démissionné de la société Bouchestrasse S.à.r.l. avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008:

- Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à Gravenhage, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg;

- Phillip Williams, né le 22 octobre 1968, à Camarthen, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009044520/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**Maravilla S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 39.961.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043499/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**Kanto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 43.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009044524/5770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07525. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**Go-Soft S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 98.794.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043503/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**Société Générale de Participations Agro-Alimentaires S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 28.972.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/2009.

SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS AGRO-ALIMENTAIRES SA

Jean-Marc HEITZ / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009044585/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08864. - Reçu 84,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**FDM Investment Corporation Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 47.604.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043501/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

---

**Kanto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 43.994.

Les comptes de clôture au 17 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009044523/5770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**Cassiopée International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.745.

Les comptes de clôture au 17 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009044522/5770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**HFB Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.740.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HFB INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045040/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00932. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Carabus Shipping Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.041.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARABUS SHIPPING S.à.r.l.

Signatures

Les Gérants

Référence de publication: 2009045041/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00929. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**De Fëscher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4475 Belvaux, 101, rue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 86.629.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045034/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**De Fëscher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4475 Belvaux, 101, rue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 86.629.

Le Bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045038/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Erdeven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.877.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044374/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07373. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**MRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 88.570.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045030/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Inzag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 140.651.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.*Inzag S.à r.l.*

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009045046/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01179. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Jean-Louis Chapellier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6462 Echternach, 8, rue des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 81.396.

Le Bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045026/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Nordea Multi Label, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 131.121.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Nordea Multi Label*

Nordea Investment Funds S.A.

Andrea Martin / Lidia Palumbo

Référence de publication: 2009045049/3922/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01328. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Celtic Dawn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 118.376.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CELTIC DAWN S.A.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009045045/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00930. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009044890/206/13.

(090051540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**McKesson International Topholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 133.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009044893/206/13.

(090051579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**SOREVAL, Société de Réassurance Vallaroché, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 27.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009044891/206/13.

(090051558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 84.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2009044892/206/13.

(090051566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 121.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009044873/239/12.

(090051885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Capital Investors S.A., SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 139.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

POUR COPIE CONFORME  
Roger ARRENSDORFF  
*Notaire*

Référence de publication: 2009044894/218/13.

(090051654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Guadarrama Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 75.079.

Le rapport annuel révisé au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

*Pour Guadarrama SICAV*  
Pictet Funds (Europe) S.A.  
Christian Jeanrond / Christopher Misson  
*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009044525/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00858. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090051191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**Promotion DSC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 89.054.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045027/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 65.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 février 2009.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2009044895/2724/13.

(090051672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Wohn Ambiente Bläser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7316 Steinsel, 4, place de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 87.935.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045031/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Matrix Austria Holdings One Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.980.

Le Gérant B de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

1, Jermyn Street,  
GB - SW1Y 4UH Londres

vers le

One Vine Street  
W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009044515/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**Alltrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 22.985.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043497/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06688. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090050025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**Alltrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 22.985.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043495/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06690. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090050021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**Eagle LP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 132.474.

*Extrait du 5 mars 2009*

Il est à noter que les gérants suivants ont démissionné de la société Eagle LP S.à.r.l. avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008:  
- Davy Beucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Jan Willem Overheul / Davy Beucé.

Référence de publication: 2009044517/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009, réf. LSO-DD00152. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090051190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**Acheria International Group s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 124.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009044874/206/13.

(090051890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Habran & Jensen Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 134.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2009044876/206/13.

(090051898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**ProLogis Developments Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.082.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

ProLogis Directorship Sàrl  
*Gérant*  
Peter Cassells  
*Gérant*

Référence de publication: 2009044555/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009, réf. LSO-DD00231. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090050914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**Sid Clausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 137.325.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009044531/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06708. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090051319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**Villa Verde S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, route de Grevenmacher.  
R.C.S. Luxembourg B 88.416.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009044529/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06713. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090051324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**P.N.S ltd S.A., Plantation Nord-Sumatra ltd S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.298.

L'an deux mil neuf, le six mars à 15.00 heures.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "PLANTATION NORD-SUMATRA ltd S.A." en abrégé "P.N.S. ltd S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume,

constituée à Guernsey et transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C n°2611 du 25 octobre 2008,

et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C n°2611 du 25 octobre 2008, respectivement en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 117 du 20 janvier 2009, et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes.

La société a un capital social actuel EUR 200.448.303,80 (deux cent millions quatre cent quarante-huit mille trois cent trois Euros quatre-vingt Cents), représenté par

- 27.780.000 actions ordinaires;

et cinq classes d'actions privilégiées rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, à savoir

- 89.000 actions de classe A,

- 89.000 actions de classe B,

- 89.000 actions de classe C,

- 89.000 actions de classe D,

- 89.000 actions de classe E,

chaque action ayant une valeur nominale de EUR 7,1018

L'assemblée est présidée par Mr Daniel HAAS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg 4, Avenue Guillaume.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Daniel HAAS, précitée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision à prendre par l'assemblée d'acquérir pour compte de la Société, en vue du retrait, la totalité des actions de la classe E, à savoir 89.000 actions de la classe E entièrement libérées de la Société, détenues par les sociétés SOCFINASIA et SOCFINAL, et de commun accord avec ces dernières, à un prix de EUR 319,8878 par action, soit au prix total de 28.470.010,68, à régler par la Société à l'aide des profits nets (y compris les profits reportés) et des réserves disponibles, conformément à l'article 72-1 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

2. Retrait des 89.000 actions de la classe E à acquérir en vertu du point 1 de l'ordre du jour, et réduction conséquente du capital social de la société d'un montant de EUR 632.060,20, en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 200.448.303,80 à EUR 199.816.243,60, par l'annulation de toutes les 89.000 actions de la classe E et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 632.060,20 à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-(2) de la Loi sur les sociétés.

3. Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'acquérir pour compte de la Société, en vue du retrait, la totalité des actions de la classe E, à savoir 89.000 actions de la classe E entièrement libérées de la Société,

détenues par les sociétés SOCFINASIA et SOCFINAL, les deux ayant leur siège social à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume,

sur le vu de deux offres de vente aux fins de rachat présentées par ces dernières, au prix convenu entre parties de EUR 319,8878 par action, soit au prix total de EUR 28.470.010,68,

et le règlement par la Société du prix de rachat total des actions rachetées, savoir EUR 28.470.010,68 aux susdites sociétés vendeuses, à l'aide des profits nets (y compris les profits reportés) et des réserves disponibles, conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de retirer les 89.000 (quatre-vingt-neuf mille) actions E acquises ci-avant, et de réduire en conséquence le capital social de la société d'un montant de EUR 632.060,20 (six cent trente-deux mille soixante Euros vingt Cents),

en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 200.448.303,80 (deux cent millions quatre cent quarante-huit mille trois cent trois Euros quatre-vingt Cents) à EUR 199.816.243,60 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent seize mille deux cent quarante-trois Euros soixante Cents),

par l'annulation de toutes les 89.000 actions de la classe E et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 632.060,20 à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-(2) de la Loi sur les sociétés.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

5.1 Le capital souscrit est fixé à EUR 199.816.243,60 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent seize mille deux cent quarante-trois Euros soixante Cents), représenté par

- 27.780.000 actions ordinaires;

et quatre classes d'actions privilégiées rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, à savoir

- 89.000 actions de classe A,

- 89.000 actions de classe B,

- 89.000 actions de classe C,

- 89.000 actions de classe D,

Chaque action ayant une valeur nominale de EUR 7,1018 avec les droits et obligations comme précisé ci-après dans les présents statuts.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.700,-.

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: D. HAAS, G. SADDI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 mars 2009, LAC/2009/9184: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009044615/208/108.

(090051779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Alltrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 22.985.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043493/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**FDM Investment Corporation Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 47.604.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043502/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**P.N.S ltd S.A., Plantation Nord-Sumatra ltd S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 142.298.

L'an deux mil neuf, le six mars à 14.00 heures.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "PLANTATION NORD-SUMATRA ltd S.A." en abrégé "P.N.S. ltd S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume,

constituée à Guernsey et transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C n°2611 du 25 octobre 2008,

et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C n°2611 du 25 octobre 2008,

et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 117 du 20 janvier 2009.

La société a un capital social actuel EUR 200.448.303,80 (deux cent millions quatre cent quarante-huit mille trois cent trois Euros quatre-vingt cents), représenté par

- 27.780.000 actions ordinaires;

et cinq classes d'actions privilégiées rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, à savoir

- 89.000 actions de classe A,

- 89.000 actions de classe B,

- 89.000 actions de classe C,

- 89.000 actions de classe D,

- 89.000 actions de classe E,

chaque action ayant une valeur nominale de EUR 7,1018.

L'assemblée est présidée par Mr Daniel HAAS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg 4, Avenue Guillaume.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Daniel HAAS, précitée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mars de chaque année à 14.30 heures, et subséquente modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante

**Art. 21.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mars de chaque année à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

2. Dispositions transitoires:

Pour autant que de besoin et à titre de dispositions transitoires, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31.12.2008, se tiendra le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mars 2009 à 14.30 heures.

3. Divers.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mars de chaque année à 14.30 heures, et modifie en conséquence l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante

**Art. 21.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mars de chaque année à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, pour autant que de besoin et à titre de dispositions transitoires, que l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31.12.2008, se tiendra le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mars 2009 à 14.30 heures.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.300,-.

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: D. HAAS, G. SADDI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 mars 2009, LAC/2009/9183: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009044614/208/84.

(090051753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Bitkos S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg E 372.

—  
DISSOLUTION

*Extrait de dissolution du 11 février 2009*

L'an deux mille neuf, le onze février

Se sont réunis:

1. Madame Birgit Röhrich, indépendante, née le 9 mai 1962 à Leipzig, Allemagne, de nationalité allemande et demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

2. Monsieur Julien Moitzheim, employé privé, né le 12 février 1951 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

Qui ont déterminé:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société civile BITKOS SC, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 372.

II.- Que le capital social de la BITKOS SC est reparti de manière suivante:

1. Madame Birgit Röhrich, prénommée, soixante-dix parts sociales . . . . .	70
2. Monsieur Julien Moitzheim, prénommée, trente parts sociales . . . . .	30
Total: cent parts sociales . . . . .	100

III.- Que les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, décident la dissolution de la société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

IV.- Que les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société selon les règles du droit luxembourgeois.

V.- Que les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, donnent décharge au gérant actuel de la société pour l'exécution de son mandat.

VI.- Que Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

VII.- Qu'il a été donné au porteur de cette expédition tous les pouvoirs pour la publication et l'enregistrement de cet extrait.

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés prénommés comme dit ci-avant, constatent que la société BITKOS SC a cessé d'exister et qu'elle est dissoute avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009043776/503/37.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08441. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090050133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

---

**Worldwide Eco Active Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 145.509.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gralberg S.A., a British Virgin Islands company with registered office at Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI;

represented by Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 18, 2009,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Worldwide Eco Active Systems S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

**Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

### **Art. 15. Statutory / External auditor.**

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2009.

*Subscription - Payment*

Thereupon,

Gralberg S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

P.A.L. Management Services S.à r.l., a private limited liability company, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 145 164.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Gralberg S.A., une société des BVI avec siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI;;

représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2009,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Worldwide Eco Active Systems S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents

déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la

Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

#### **IV. Assemblées générales des associés**

##### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

##### **Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

### **VII. Dispositions générales**

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Sur ces faits,

Gralberg S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

39914

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.900,-.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

P.A.L. Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de Luxembourg, ayant son siège sociale au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 164.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009044109/242/529.

(090050789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**Salhouse Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.145.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of "Salhouse Holding S. à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated April 4<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1262 of May 23<sup>rd</sup>, 2008. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated August 25<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2902 of December 4<sup>th</sup>, 2008.

The meeting is presided by Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Konstantinos ALEXOPOULOS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the represented shareholder and the number of shares held by it are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholder or its proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders has been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

39915

*Agenda:*

1) To transfer the registered office from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;

2) To amend the provisions of paragraphs first and second of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of managers.";

3) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, so that the first and second paragraphs of article 3 of the articles of association will be read as follows:

" **Art. 3. Registered Office. (1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> paragraphs).** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of managers."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire de la société à responsabilité limitée "Stamford Holding S. à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1262 du 23 mai 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2902 du 4 décembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Konstantinos ALEXOPOULOS employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par l'actionnaire présent ou le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall;

2) Modification du premier et deuxième alinéa de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance.";

3) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall et de modifier par subséquent l'article 3, premier et deuxième alinéa des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Siège social. (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, K. Alexopoulos, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11448. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009044147/5770/114.

(090050696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**MLAM 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.469.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of the month of March,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 131.744, and

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 96.380,

Both appearing parties represented by Mrs Barbara NEUERBURG, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Which appearing parties represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up that they are the Shareholders of MLAM 2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 116.469 and incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on 9 May 2006, published in the Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1414 on 22 July 2006 (the "Company")

The appearing parties representing the entire share capital of the Company take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to amend Article 9.5 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall read as follows:

"9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that there is one class A manager and one class B manager present. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by the joint signature of any A manager together with any B manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by the joint signature of any A manager together with any B manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. "

*Second resolution*

The Shareholders decide to amend Article 10 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of any A manager together with a B manager or (ii) the single or joint signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately EUR 750.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who is known to the notary by his/ her name, first name, civil status and residence, he/ she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744, et

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380,

Les parties comparantes ici représentées par Madame Barbara NEUERBURG, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter qu'elles sont les Associés de MLAM 2, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.469, constituée par acte de Maître Paul Frieders, le 9 mai 2006 publié au Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") dans le numéro 1414 du 22 juillet 2006 (la "Société").

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 9.5 des statuts de la Société comme suit:

"9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance."

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B ou (ii) la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de EUR 750.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. NEUERBURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2009. Relation: LAC/2009/11055. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009043505/242/113.

(090050254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**Tristar Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.082.400,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.583.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twentieth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EURASIAN INVESTMENT GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust BVI Limited, PO Box 3175, Tortola, British Virgin Islands, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, inscribed at the British Virgin Islands Trade Register under number 228341, here represented by M. Daniel ADAM, employee, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy established in Luxembourg, on March 19<sup>th</sup> 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Tristar Holding S.à.r.l. (the "Company"), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.583, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22<sup>nd</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 422 of May 7<sup>th</sup>, 2005 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on July 12<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C No 41 of January 8<sup>th</sup>, 2008.

- The share capital of the Company presently amounts to one million eighty-two thousand and four hundred United States Dollars (USD 1,082,400.-), represented by twenty-seven thousand and sixty (27,060) entirely paid-up shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 600 (six hundred) ordinary shares, hereafter all together referred to as the "Ordinary Shares";
- 26,460 (twenty-six thousand four hundred and sixty) redeemable shares, hereafter altogether referred to as the "Redeemable Shares", which are divided into 9 (nine) classes of 2,940 (two thousand nine hundred and forty) shares each;
  - 2,940 (two thousand nine hundred and forty) Class B Redeemable Shares;
  - 2,940 (two thousand nine hundred and forty) Class C Redeemable Shares;
  - 2,940 (two thousand nine hundred and forty) Class D Redeemable Shares;
  - 2,940 (two thousand nine hundred and forty) Class E Redeemable Shares;
  - 2,940 (two thousand nine hundred and forty) Class F Redeemable Shares;
  - 2,940 (two thousand nine hundred and forty) Class G Redeemable Shares;
  - 2,940 (two thousand nine hundred and forty) Class H Redeemable Shares;
  - 2,940 (two thousand nine hundred and forty) Class I Redeemable Shares;
  - 2,940 (two thousand nine hundred and forty) Class J Redeemable Shares.
- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.
- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.
- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.
- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.
- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.
- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the party appearing, it signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EURASIAN INVESTMENT GROUP LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust BVI Limited, PO Box 3175, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 228341, ici représentée par Mr. Daniel ADAM, employé, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Tristar Holding S.à.r.l. (la "Société"), avec siège social à 121, rue avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.583, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 422 du 7 mai 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C No 41 du 8 janvier 2008.

- La Société a actuellement un capital social de un million quatre-vingt-deux mille et quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 1.082.400.-), représenté par vingt-sept mille et soixante (27.060) parts sociales intégralement libérées avec une valeur nominale unitaire de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40.-), réparties en types et catégories de parts sociales comme indiqué ci-dessous:

- 600 (six cents) parts sociales ordinaires, désignées ci-après comme "Parts Ordinaires";
- 26.460 (vingt-six mille quatre cent soixante) parts sociales rachetables, désignées ensemble comme "Parts Rachetables", lesquelles sont réparties en 9 (neuf) classes de 2.940 (deux mille neuf cent quarante) parts chacune.
- 2.940 (deux mille neuf cent quarante) Parts Rachetables de catégorie B;
- 2.940 (deux mille neuf cent quarante) Parts Rachetables de catégorie C;
- 2.940 (deux mille neuf cent quarante) Parts Rachetables de catégorie D;
- 2.940 (deux mille neuf cent quarante) Parts Rachetables de catégorie E;
- 2.940 (deux mille neuf cent quarante) Parts Rachetables de catégorie F;
- 2.940 (deux mille neuf cent quarante) Parts Rachetables de catégorie G;
- 2.940 (deux mille neuf cent quarante) Parts Rachetables de catégorie H;
- 2.940 (deux mille neuf cent quarante) Parts Rachetables de catégorie I;
- 2.940 (deux mille neuf cent quarante) Parts Rachetables de catégorie J.
- La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.
- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.
- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Adam et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11439. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009044127/5770/125.

(090051174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**Eko-Park International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.107.

In the year two thousand and nine, on the sixth of March.

Before Us, M<sup>e</sup> Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Eko-Park S.A., a joint stock company validly organised and existing under the laws of Poland, having its registered office in PL-02-525 Warsaw, 11 Chodkiewicza St, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under n<sup>o</sup> KRS 34853,

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy, given on March 4<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Eko-Park International S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, Grand Duchy of Luxembourg incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on March 15<sup>th</sup> 2006, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1152 of June 14<sup>th</sup>, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.107, (the "Company").

- The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of notary Henry Hellinckx, notary pre-named, of November 14<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2984 of December 22<sup>nd</sup>, 2007, and by deeds of the undersigned notary

- of July 23<sup>rd</sup>, 2008 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2209 of September 10<sup>th</sup>, 2008

- of October 7<sup>th</sup>, 2008 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2761 of November 13<sup>th</sup>, 2008 and

- of December 22, 2008 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 342 of February 17<sup>th</sup> 2009;

- The Company's corporate capital is set at EUR 5,781,000.- (five million seven hundred eighty-one thousand Euro) divided into 57,810 (fifty seven thousand eight hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

- The agenda of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company is worded as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10,600.- (ten thousand six hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 5,781,000.- (five million seven hundred eighty-one thousand Euro) to EUR 5,791,600.- (five million seven hundred ninety-one thousand six hundred euro) and issuing of one hundred six (106) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

2. Subscription and payment of the new shares by Eko-Park S.A., pre-named, by contribution in kind consisting of one hundred (100) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, representing 100% of the issued sharecapital of Harmony-Krakow-Wroclawska Sp. z o.o., a company validly organised and existing under the laws of Poland, having its registered office at PL-02-525 Warsaw, 11 Chodkiewicza Street, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under n0 KRS 315815.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda and having waived prior convening notices, then passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 10,600.- (ten thousand six hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 5,781,000.- (five million seven hundred eighty-one thousand Euro) to EUR 5,791,600.- (five million seven hundred ninety-one thousand six hundred euro)

*Second resolution*

As a consequence, the sole shareholder resolved to issue one hundred six (106) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder Eko-Park S.A., prenamed, here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of the annexed proxy declared to subscribe the one hundred six (106) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each together with a share premium in an aggregate amount of forty-three euro (EUR 43.-).

Pursuant to the terms of a "Contribution Agreement" signed between the Company and Eko-Park S.A., prenamed, the latter declared to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of one hundred (100) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, representing 100 % of the issued sharecapital of Harmony-Krakow-Wroclawska Sp. z o.o., a company validly organised and existing under the laws of Poland, having its registered office at PL-02-525 Warsaw, 11 Chodkiewicza Street, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under n0 KRS 315 815.

*Description of the contribution*

It appears from an Excerpt of the share register of Harmony-Krakow-Wroclawska Sp. z o.o., that the one hundred (100) contributed shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) represent 100 % of the issued share capital of Harmony-Krakow-Wroclawska Sp. z o.o.

*Valuation of the Contribution*

It furthermore appears from a "Declaration" of the managers of the Company, executed on March 2<sup>nd</sup>, 2009 that the total value of the aforementioned contribution made to the Company amounts to no less than EUR 10,643.- (ten thousand six hundred forty-three euro) and that EUR 10,600.- (ten thousand six hundred euro) of this total amount be considered as share capital and the remainder as share premium.

The proof of the existence, the value and the realisation of the contribution has thus been given to the Company.

The aforementioned "Excerpt", "Contribution Agreement" and "Declaration", after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the meeting resolved to amend article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is set at EUR 5,791,600.- (five million seven hundred ninety-one thousand six hundred euro) divided into 57,916 (fifty-seven thousand nine hundred sixteen) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par devant Nous, M<sup>e</sup> Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

a comparu:

Eko-Park S.A., une société anonyme de droit polonais avec siège social à PL-02-525, 11 rue Chodkiewicza Varsovie, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 34853, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée le 04 mars 2009.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et paraphée par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Le comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'unique associé de la société à responsabilité limitée Eko-Park International S.à.r.l. avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.107, constituée par acte du notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, du 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1152 du 14 juin 2006 (la "Société").

- Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du notaire Henri Hellinckx, notaire prénommé, en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2984 du 22 décembre 2007, et par actes du notaire soussigné

- en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2209 du 10 septembre 2008,

- en date du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2761 du 13 novembre 2008 et

- en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 342 du 17 février 2009.

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 5.781.000,- (cinq millions sept cent quatre-vingt-un mille euros) représenté par 57.810 (cinquante sept mille huit cent dix) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

- L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire de l'unique associé de la Société est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 10.600,- (dix mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.781.000,- (cinq millions sept cent quatre-vingt-un mille euros) à EUR 5.791.600,- (cinq millions sept cent quatre-vingt-onze mille six cents euros) et émission de cent six (106) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales par EKO-PARK S.A., prénommée, moyennant apport en nature de cent (100) actions d'une valeur nominale de PLN 500,- (cinq cents Zlotys) chacune, représentant 100% du capital social émis de Harmony-Kraków-Wroclawska Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à PL-02-525, 11 rue Chodkiewicza Varsovie, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 315815.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'unique associé, après s'être déclaré parfaitement informé de l'ordre du jour ci-avant exposé et ayant renoncé à des convocations préalables, a alors pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'unique associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 10.600,- (dix mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.781.000,- (cinq millions sept cent quatre-vingt-un mille euros) à EUR 5.791.600,- (cinq millions sept cent quatre-vingt-onze mille six cents euros).

#### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'unique associé a décidé d'émettre cent six (106) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'unique associé Eko-Park S.A., prénommé, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu de la procuration annexée déclare souscrire les cent six (106) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, avec une prime d'émission d'un montant global de quarante-trois euros (EUR 43,-).

Conformément aux stipulations d'un "Contribution Agreement" signé entre la Société et Eko-Park S.A., prénommée, cette dernière a libéré les nouvelles parts sociales par un apport en nature de cent (100) actions d'une valeur nominale de PLN 500,- (cinq cents Zlotys) chacune, représentant 100 % du capital social émis de Harmony-Kraków-Wroclawska Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à PL-02-525, 11 rue Chodkiewicza Varsovie, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 315815.

#### *Description de l'apport*

Il résulte d'un "Extrait" du registre d'actionnaires de Harmony-Krakow-Wroclawska Sp. z o.o. que les cent (100) actions apportées d'une valeur nominale de PLN 500,-(cinq cents Zlotys) chacune représentent 100 % du capital social émis de Harmony-Kraków-Wroclawska Sp. z o.o.

#### *Evaluation de l'apport*

Il résulte en outre d'une "Déclaration" signée en date du 02 mars 2009 par les gérants de la Société que la valeur globale du prêt apport fait à la Société équivaut à au moins EUR 10.643,- (dix mille six cent quarante-trois euros) et que EUR 10.600,- (dix mille six cents euros) de ce montant sont à considérer comme capital social et le reste comme prime d'émission.

Ainsi, la preuve de l'existence, de la valeur et de la réalisation des apports a été fournie à la Société.

L'"Extrait", le "Contribution Agreement" et la "Déclaration", dont il a été question ci-avant, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 5.791.600,- (cinq millions sept cent quatre-vingt-onze mille six cents euros), représenté par 57.916 (cinquante-sept mille neuf cent seize) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune."

#### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront à supporter par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2009. Relation: EAC/2009/2840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009044111/219/192.

(090051193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

#### **Adiutrix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.802.

L'an deux mil neuf, le six mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, elle-même représentée par M. Dominique AUDIA et M. Christophe VELLE, employés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ADIUTRIX S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 117.802,

constituée sous la dénomination de YUSP S.A. par acte du notaire soussigné en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C n° 1717 du 14 septembre 2006, les statuts ainsi que sa modification actuelle ont été modifiés par acte reçu du notaire soussigné en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C n° 1033 du 25 avril 2008,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 6 mars 2009,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 100.000 (cent mille Euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 300.000 (trois cent mille Euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

"Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 juin 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 6 mars 2009, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 200.000 (deux cent mille Euros), et ainsi utiliser entièrement le capital autorisé,

afin de le porter de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille Euros) à EUR 300.000 (trois cent mille Euros),

par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société a renoncé purement et simplement à utiliser son droit de souscription préférentiel par rapport à la susdite augmentation de capital,

a décidé d'accepter la souscription de ces 20.000 (vingt mille) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, savoir: Shepherd Inc avec siège social à Panama City.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de renonciation.

La somme totale de EUR 200.000 (deux cent mille Euros) se trouve être à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 300.000 (trois cent mille Euros),

de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 300.000 (trois cent mille Euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.800.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. AUDIA, Ch. VELLE, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 mars 2009, LAC/2009/9678: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009044613/208/78.

(090051743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

### **WADE. P S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.882.

### **STATUTS**

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch;

Ont comparu:

Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE, réviseur d'entreprise, né à Rose-Hill (MS) le 21 avril 1957, matricule n° 1957 04 21 037, et son épouse Madame Jacqueline LAM, sans état, née à Ile Maurice (MS) le 18 août 1961, matricule n° 1961 08 18 067, demeurant ensemble à L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg,

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

### **Forme - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "WADE. P S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

### **Objet social**

**Art. 4.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

### **Capital social**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille (EUR 100.000,-) euros. Il est divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune.

### **Forme et Transmission des actions**

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

### **Modifications du capital social**

**Art. 7.** Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

### **Conseil d'administration**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

### Pouvoirs du conseil d'administration

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télé-copieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

### Commissaire

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

### Assemblées générales

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille et neuf.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

### Dividendes intérimaires

**Art. 15.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

### Dispositions générales

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription et Libération

**Art. 17.** Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE, prénommé, cinq mille actions . . . . .	5000
Madame Jacqueline LAM, prénommée, cinq mille actions . . . . .	5000
Total: dix mille actions . . . . .	1.0000

Les actions ont été entièrement libérées par l'apport des parts d'immeuble suivantes:

Dans un immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 1, Val Ste Croix, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section Hof de Merl-Nord comme suit:

Numéro cadastral 652/6107, lieu-dit "Val Ste Croix", place, contenant 2 ares 86 centiares;

Numéro cadastral 654/6119, même lieu-dit, place contenant 8 ares 90 centiares.

#### 1. Élément privatifs.

- le lot numéro 007:

avec désignation cadastrale suivante: 007 U A 82

savoir comme partie privative la cave, sise au deuxième sous-sol, d'une surface utile pondérée de 26,57 m<sup>2</sup>, (actuellement 26,57 m<sup>2</sup>) faisant 4,347/1 000es (faisant actuellement 5,411/1000es)

- le lot numéro 017:

avec désignation cadastrale suivante: 017UB82

savoir comme partie privative l'emplacement intérieur, sise au deuxième sous-sol, d'une surface utile pondérée de 15,81 m<sup>2</sup> (actuellement 15,81 m<sup>2</sup>)

faisant 3,621/1 000es (faisant actuellement 2,147/1 000es)

- le lot numéro 018:

avec désignation cadastrale suivante: 018 UB 82

savoir comme partie privative l'emplacement intérieur, sise au deuxième sous-sol, d'une surface utile pondérée de 11,92 m<sup>2</sup> (actuellement 11,92m<sup>2</sup>)

faisant 2,730/1 000es (faisant actuellement 1,618/1 000es)

- le lot numéro 063:

avec désignation cadastrale suivante: 063 U A 01

savoir comme partie privative l'appartement sis au premier étage, d'une surface utile pondérée de 163,20 m<sup>2</sup>, (actuellement 103,96m<sup>2</sup>) faisant 53,399/1 000es, (faisant actuellement 35,288/1 000es).

**2. Quotité des parties communes.** Correspondant à ces éléments privatifs, une quotité dans les parties communes de soixante-quatre virgule zéro quatre-vingt-dix-sept millièmes (64,097/1 000es), (actuellement 44,464/1 000es), indivis, y compris le sol ou terrain,

telles et ainsi que ces entités se trouvent plus amplement désignées dans un tableau descriptif de division arrêté par l'Administration du Cadastre en date du 16 novembre 2006, avec tampon du 17 novembre 2006

lequel tableau fera l'objet d'un acte de base modificatif.

#### *Etablissement de propriété*

Les parts d'immeuble ci-avant désignées appartiennent aux époux Lam Fat Kwong LAM THUON MINE et Jacqueline LAM pour les avoir acquis suivant acte de vente, du 5 mars 2007, reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, et Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 18 avril 2007, volume 2053, numéro 75.

#### *Conditions d'apport des immeubles*

1. Les parts d'immeuble sont apportées dans l'état où elles se trouvent actuellement sans garantie à aucune indemnité soit pour vices du sol ou du sous-sol, soit pour mauvais état des bâtiments, soit pour erreur dans la contenance indiquée, toute différence entre cette contenance et celle réelle, excédât-elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte de la société.

2. La société souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, pouvant grever les immeubles apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, le tout s'il en existe, à ses risques et périls; sans cependant que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait, soit en vertu de titres réguliers et non prescrits, soit en vertu de la loi.

3. La société supportera à partir du jour de l'entrée en jouissance les contributions ou impôts de toute nature auxquels les parts d'immeuble apportées sont et pourront être assujetties.

#### *Hypothèques*

Les parts d'immeuble ci-avant désignées sont grevées d'une hypothèque au profit de la FORTIS BANQUE Luxembourg S.A., avec siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, dont le solde s'élève à 890.000,00 €.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport du 12 décembre 2007, du réviseur d'entreprise la société "CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l.", avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, conformément à l'article du 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales.

La conclusion du réviseur d'entreprise est la suivante: Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE, prénommé.
  - Madame Jacqueline LAM, prénommée.
  - Monsieur Devaragen DE MARCO, consultant, né à Curepipe (MS) le 15 mars 1965, matricule n° 1965 03 15 378, demeurant à L-9186 Stegen, 12, rue de Medernach.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
La société à responsabilité limitée "BF Consulting S.à.r.l.," avec siège social à L-1371 Luxembourg, 1, Val St. Croix,
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.
- 5) Le siège est établi à L-1371 Luxembourg, 1, Val Ste Croix.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lam Thuon Mine, Lam, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007. Relation: DIE/2007/8205.

Reçu cinquante-quatre mille quatre cents euros.

1 % : 1.000,00

5 % : 44.500,00

+2/10 : 8.900,00

Total: 54.400,00 EUR

+ surtaxe communale: 26.700,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

**Suit copie de l'annexe**

Aux Fondateurs de WADE.P S.A.

**RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES SUR UN APPORT AUTRE QU'EN NUMÉRAIRE**

(article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales)

Pour constitution nouvelle Société

Conformément à vos instructions et à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur l'apport autre qu'en numéraire devant être effectué dans le cadre de la constitution de votre Société.

**1. Opération projetée.**

Il est envisagé de constituer votre Société en la dotant d'un capital initial de EUR 100.000,00, exclusivement souscrit et libéré par un apport autre qu'en numéraire dans les conditions décrites ci-après.

**2. Description, Evaluation et Rémunération de l'apport.**

L'opération projetée requiert l'émission de 10.000 (dix mille) actions par votre Société en contrepartie d'un apport autre qu'en numéraire constitué par un bien d'immeuble en copropriété à Luxembourg, 1, Val Ste Croix, inscrit au cadastre de la ville de Luxembourg, section HOF, de Merl-Nord comme suit:

- numéro cadastral 652/6107, lieu dit: "Val Ste Croix",
- numéro cadastral 654/6119, même lieu-dit.

L'apport consiste d'un appartement dont les éléments privatifs sont le lot numéro 007, le lot numéro 017, le lot numéro 018 et le lot numéro 063.

La méthode d'évaluation la plus prudente est utilisée en tenant compte du prix d'acquisition et les frais accessoires qui correspondent à la valeur du marché.

L'appartement apporté par Monsieur LAM FAT KWONG LAM THUON MINE et Madame JACQUELINE LAM est évalué à EUR 990.000,00.

L'appartement apporté est financé par une dette envers la Fortis, qui dans le cadre de l'opération envisagée, donne son accord pour le transfert de l'hypothèque au nom de la Société.

En contrepartie de l'apport de EUR 990.000,00, 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 chacune entièrement souscrites et libérées seront émises par la Société ainsi que la reprise par la Société de la dette bancaire après de la Fortis dont le solde s'élève à EUR 890.000,00.

Les actions seront attribuées aux apporteurs: Monsieur LAM FAT KWONG LAM THUON MINE, 5.000 (cinq mille) actions, Madame JACQUELINE LAM, 5.000 (cinq mille) actions.

**3. Diligences effectuées.** Conformément à la loi, la description et l'évaluation de l'apport relèvent de la responsabilité des fondateurs. Notre responsabilité consiste, sur base de nos diligences, à émettre un rapport sur l'adéquation de la valeur globale des éléments d'actifs et passifs acquis par rapport au nombre et à la valeur nominale actions à émettre en contrepartie.

Nous avons effectué nos diligences selon les recommandations professionnelles de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises applicables à cette mission. Ces recommandations professionnelles requièrent que nous planifions et réalisons nos travaux pour obtenir une assurance modérée que la valeur globale des éléments d'actifs et passifs acquis par rapport au nombre et à la valeur nominale actions à émettre en contrepartie ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nos travaux se limitent essentiellement à des entretiens avec les fondateurs de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières et ils fournissent donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

L'évaluation étant effectuée sur la base du coût d'acquisition, nous sommes assurés qu'aucun événement de nature à modifier la valeur de l'apport n'était intervenu jusqu'à la date de notre rapport.

**4. Conclusion.** Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Certifica Luxembourg S.à r.l.  
Réviseur d'Entreprises  
B. JACNOMONE

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007 - Relation DIE-2007/8205. Reçu 12,00 EUR.

*Le Receveur (signé):* Signature.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 janvier 2008.  
Fernand UNSEN  
Notaire

Référence de publication: 2009044559/234/239.

(080021157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Chemin Strategique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 136.518.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHEMIN STRATEGIQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 727 du 26 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco NEUEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

qui désigne comme secrétaire Madame Béatrice PAULS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.100.000.- (un million cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) à EUR 1.132.000.- (un million cent trente-deux mille euros) par l'émission de 1.100 (mille cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, entièrement libérées, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération des actions nouvelles par un apport en nature consistant en 606 actions de la société TRANSALLIANCE EUROPE S.A..

3) Modifications statutaires pour les mettre en concordance avec les décisions prises.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.100.000.- (un million cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) à EUR 1.132.000.- (un million cent trente-deux mille euros) par l'émission de 1.100 (mille cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

Les 1.100 (mille cent) actions nouvelles sont intégralement souscrites par Monsieur Alexandre MICHEL, demeurant 19, Chemin Stratégique, F-54130 Saint-Max (France), ici représenté par Monsieur René SCHLIM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature à la Société consistant en 606 (six cent six) actions de la société anonyme TRANSALLIANCE EUROPE S.A., anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Krakelshaff, ancienne route de la Hellange, L-3487 Dudelange, évaluées à EUR 1.100.000.- (un million cent mille euros).

L'apport en nature est plus amplement décrit dans le rapport de EUROLUX AUDIT, réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, établi en conformité avec les articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé aux présentes.

La preuve de la propriété des actions apportées résulte du registre des actionnaires de la société TRANSALLIANCE EUROPE S.A., dont une copie restera annexée aux présentes.

Le présent apport a eu lieu avec l'accord du deuxième actionnaire de TRANSALLIANCE EUROPE S.A. qui a renoncé à son droit de préemption. Cette renonciation restera annexée aux présentes.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces actions, Monsieur Alexandre MICHEL, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 1.132.000.- (un million cent trente-deux mille euros) représenté par 1.132 (mille cent trente-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEUEN, B. PAULS, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. Relation: LAC/2009/12069. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009044616/242/85.

(090051801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Florentin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 166, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.214.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044528/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**Jean-Paul BRISBOIS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7317 Steinsel, 6, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 50.063.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044530/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**Argan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.476.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FinanceCom International S.A.", société anonyme ayant son siège au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, représentée par Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu de procuration ci-annexée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Argan International S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel jusqu'à trois cent mille euros (EUR 300.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandaté à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

**Art. 6.** Indépendamment des actions représentatives du capital social, il est créé, pour un montant de trois cent soixante dix mille euros (370.000.- EUR), trois mille sept cents (3.700) parts bénéficiaires, sans désignation de valeur nominale.

Ces parts bénéficiaires ne jouissent pas du droit de vote, mais disposent d'un droit à un dividende prioritaire à hauteur d'une rémunération annuelle fixe de leur apport (valeur de souscription) à un taux variable (basé sur le taux du marché interbancaire pour la période de 12 mois augmenté d'une marge de 1,5 %). Les intérêts seront calculés sur le nombre exact de jours écoulés et sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours. Pour le premier exercice social, la rémunération commencera à courir du jour de la souscription jusqu'à la clôture de l'exercice à un taux fixe de 3,40 %.

Si la société n'est pas en mesure de verser cette rémunération aux détenteurs des parts suite à la clôture d'un exercice, la rémunération due pour cette année sera capitalisée et versée aux détenteurs lors des exercices suivants. Ce dividende sera versé aux détenteurs de parts avant tout autre distribution en faveur des actionnaires.

Le conseil d'administration de la société sera libre à tout moment de décider le rachat des parts bénéficiaires pour leur valeur de souscription augmentée de la rémunération due et non encore versée. Les parts rachetées seront automatiquement annulées.

En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation sera affecté par priorité au remboursement des parts bénéficiaires encore existantes pour leur valeur de souscription augmentée d'une part de la rémunération due et non encore versée et d'autre part de la rémunération courant du jour de la clôture du dernier exercice social jusqu'au jour de distribution du boni de liquidation.

### **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 8.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

## **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

### *Souscription et Libération*

Les mille (1.000) actions sont souscrites par la société "FinanceCom International S.A.", prénommée.

"FinanceCom International S.A.", prénommée déclare par ailleurs souscrire à trois mille sept cents (3.700) parts bénéficiaires.

Toutes les actions et les parts bénéficiaires ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de quatre cent soixante dix mille euros (EUR 470.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents euros.

### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée administrateur unique pour une durée de six années:

"FinanceCom International S.A.", société anonyme ayant son siège au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Monsieur Abdou BENSOUA agira en tant que représentant permanent.

#### *Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, états et demeures, la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LEYDER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2009. Relation: EAC/2009/3379. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042909/239/189.

(090049306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

---

**Lunetterie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 4, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 72.848.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044527/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06726. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090051334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**Laboratoire Dentaire Graffe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 80.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009044526/7955/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00838. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090051043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**Edico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, op Blach.

R.C.S. Luxembourg B 107.036.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044532/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06671. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090051317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---